



Avenant à la convention constitutive du service facturier (SFACT) du Pays Loudunais

Entre

- La Ville de LOUDUN, représentée par Monsieur Joël DAZAS, agissant en qualité de Maire, dûment autorisé par délibération du.....
- La Communauté de communes du Pays Loudunais représentée par Monsieur Joël DAZAS, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du 3 décembre 2024.

Et

- Le service de gestion comptable Nord Vienne, représentée par Monsieur Fabien DELAME, agissant en tant que comptable public ;
- La direction départementale des Finances Publiques de la Vienne, représentée par Madame Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, directrice départementale des Finances Publiques.

Préambule

Dans le cadre de leurs relations partenariales, la ville de Loudun, la Communauté de Communes du Pays loudunais et le service de gestion comptable de Nord Vienne, avec le soutien de la direction départementale des finances publiques ont souhaité moderniser l'organisation de la chaîne de la dépense en créant le service facturier du pays loudunais (SFACT), installé le 3 avril 2023.

Cet avenant à la convention constitutive a vocation à enrichir le périmètre des activités du SFACT. Les parties déjà participantes au SFACT ont été consultées et ont donné leur accord.

En conséquence, suite à la manifestation de leur volonté, l'avenant n°1 acte l'évolution du périmètre d'activité du SFACT à partir du 1^{er} janvier 2025.

Convention SFACT Pays Loudunais

Les articles 2 et 9 de la convention constitutive du SFACT sont modifiés comme suit :

Article 2 - Objet du service facturier

Le SFACT a pour objet d'assurer les activités suivantes :

- la réception, le tri, la réorientation, la numérisation et l'archivage des factures et des courriers s'y rapportant en provenance des fournisseurs, émis sur tout support (papier ou électronique), ainsi que la gestion des relations avec les fournisseurs concernant les problématiques de facturation et de délai de paiement ;
- le contrôle, préalablement à la réalisation de la dépense, du correct enregistrement dans le système d'information des marchés par les services gestionnaires, de leur complétude et de leur régularité ;
- le contrôle de la justification du service fait par les services gestionnaires ;
- le contrôle préalable à l'émission des recettes, de la présence des pièces justificatives et de la liquidation ;
- le contrôle des éléments justificatifs de la dépense et de la recette tels que prévus dans le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et ses arrêtés d'application ;
- la création, la prise en charge et le paiement des mandats ;
- la validation du choix du tiers créancier et des coordonnées bancaires sur lesquelles procéder au règlement ;
- la gestion des relations avec les services des finances voire gestionnaires des collectivités territoriales bénéficiaires des prestations du SFACT.

La comptabilité analytique étant embarquée par CIRL, les différents intervenants dont le SFACT peuvent l'enrichir au fur et à mesure des travaux.

Les objectifs assignés au service facturier sont :

- l'optimisation de la chaîne de la dépense et de la recette en harmonisant et en mutualisant les bonnes pratiques, en simplifiant les procédures d'exécution des dépenses notamment sur les contrôles redondants ordonnateur-comptable ;
- la maîtrise des délais de paiement ;
- l'amélioration de la qualité du mandatement et des titres de recettes ;
- la professionnalisation de la comptabilité et le développement de l'expertise en soutien aux services gestionnaires ;
- la participation à une meilleure visibilité pour les fournisseurs du suivi des factures et de leur règlement ;
- la participation à la fiabilisation des comptes des collectivités concernées.

[...]

Article 9 - Pilotage de l'activité du SFACT

En tant que nouvelle entité, le SFACT du Pays loudunais fera l'objet d'un pilotage personnalisé à travers la mise en place d'un tableau de bord et d'instances dédiées visant à suivre et à évaluer son fonctionnement.

9.1 - Tableau de bord du SFACT

9.1.2 - Indicateurs du tableau de bord

9.1.2.7 - Le nombre de titres émis

Le tableau de bord du SFACT mentionnera à l'instar des factures traitées et mandats émis, le nombre de titres de recettes émis.

A Loudun, le décembre 2024

Le Maire de la Ville de Loudun,
Le Président de la Communauté de
Communes du Pays Loudunais,

Joël DAZAS

Le Comptable du SGC Nord Vienne,

*La Directrice Départementale des
Finances Publiques de la Vienne,*

Fabien DELAME

Mylène ORANGE-LOUBOUTIN